

## Mentions sur votre site internet : les obligations à respecter

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 24/07/2023 - **Création de site internet** LECTURE : 4 MINUTES

Vous souhaitez créer un site internet ? Refondre un site existant ? Savez-vous quelles sont les informations qui doivent y figurer ? Que vous soyez micro-entrepreneur ou à la tête d'une société, retrouvez la liste de ces mentions obligatoires.

### À savoir : la résiliation d'abonnement par voie électronique

Depuis le **1<sup>er</sup> juin 2023**, vous devez mettre à la disposition du consommateur une fonctionnalité lui permettant de **résilier gratuitement son contrat d'abonnement par voie électronique**, et ce, même si le contrat initial n'a pas été conclu par voie électronique.

Cette fonctionnalité doit être **facilement accessible depuis votre site internet** (ou application mobile) sur lequel les contrats sont conclus.

[En savoir plus sur la résiliation « en trois clics »](#)

## Créer un site internet : quelles sont les mentions obligatoires ?

La [loi pour la confiance dans l'économie numérique](#) < [https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000044067469](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044067469) > précise les informations que vous devez faire apparaître sur votre site internet.

## Les mentions obligatoires sur votre site internet

	Pour une personne physique (micro-entreprise ou entreprise individuelle)	Pour une personne morale (société)
Votre identité	nom et prénom	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ dénomination sociale</li> <li>▶ <b>forme juridique</b></li> <li>▶ montant du capital social</li> </ul>
Vos coordonnées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ adresse du domicile</li> <li>▶ adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ adresse du siège social</li> <li>▶ adresse de courrier électronique ou numéro de téléphone pour contacter votre entreprise</li> </ul>
Les mentions relatives à la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ si vous utilisez des <b>images, illustrations, photographies</b> : vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle</li> <li>▶ pour les <b>textes</b> qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ si vous utilisez des <b>images, illustrations, photographies</b> : vous devez faire figurer leur propriété intellectuelle</li> <li>▶ pour les <b>textes</b> qui ne sont pas les vôtres, vous devez recueillir l'autorisation de l'auteur ou tout du moins citer la source du texte</li> </ul>
Les mentions relatives à l'hébergement du site	<p>vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).</p> <p>Ces mentions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le nom de l'hébergeur</li> <li>▶ la raison sociale</li> <li>▶ l'adresse</li> <li>▶ le numéro de téléphone.</li> </ul>	<p>vous devez prévoir une page de mentions légales qui doit inclure des informations relatives à l'hébergement du site (même si le site est hébergé à titre gratuit).</p> <p>Ces mentions portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ le nom de l'hébergeur</li> <li>▶ la raison sociale</li> <li>▶ l'adresse</li> <li>▶ le numéro de téléphone.</li> </ul>
Pour les activités commerciales	<p><b>Les mentions obligatoires complémentaires selon votre activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS)</a> et au <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">registre national unique des entreprises (RNE)</a> &lt; <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855</a>&gt;</li> <li>▶ <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">numéro individuel d'identification (le numéro de TVA intracommunautaire)</a> le cas échéant</li> </ul>	
Pour les sites marchands	<p><a href="#"><b>conditions générales de vente (CGV)</b></a></p>	
Pour les activités artisanales	<p>numéro d'immatriculation au <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">registre national unique des entreprises (RNE)</a> &lt; <a href="https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855">https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15855</a>&gt;</p>	
Pour les sites d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ nom du directeur de la publication</li> <li>▶ nom du responsable de la rédaction le cas échéant</li> <li>▶ coordonnées de l'hébergeur du site</li> </ul>	
Pour les activités soumises à régime d'autorisation	<p>nom et adresse de l'autorité ayant délivré votre autorisation d'exercer</p>	
Pour les activités réglementées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ référence aux règles professionnelles applicables pour son activité réglementée</li> <li>▶ titre professionnel</li> <li>▶ État membre dans lequel a été octroyé le titre professionnel</li> <li>▶ nom de l'ordre ou de l'organisme professionnel auprès duquel elle est inscrite</li> </ul>	

## Utilisation de données personnelles : quelles informations donner à l'internaute ?

Le **Règlement général sur la protection des données (RGPD)** précise les informations que vous devez rendre disponibles.

Par exemple, **en cas de collecte de données personnelles des internautes** (nom, prénom, adresse mail, photo, etc.), vous avez un **devoir de transparence**, qui vous oblige à **obtenir le consentement éclairé de l'internaute** et **l'informer concernant le motif et l'usage des données collectées**.

Afin de respecter votre devoir d'information au moment de la collecte de données personnelles, vous devez donner accès aux informations suivantes :

- ▶ identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement de données
- ▶ coordonnées du **délégué à la protection des données (DPO)** < <http://www.cnil.fr/fr/le-delegue-la-protection-des-donnees-dpo> >, ou d'un point de contact sur les questions de protection des données personnelles
- ▶ base juridique du traitement de données (consentement de l'internaute, respect d'une obligation prévue par un texte, exécution d'un contrat, etc.)
- ▶ finalité des données collectées (pour prise de décisions automatisée, pour prévenir la fraude, parce que les informations sont requises par la réglementation, etc.)
- ▶ caractère obligatoire ou facultatif du recueil des données et les conséquences pour la personne en cas de non-fourniture des données
- ▶ destinataires ou catégories de destinataires des données
- ▶ durée de conservation des données
- ▶ droits de l'internaute : droit de refuser la collecte, droit d'accéder, de rectifier et d'effacer ses données, et droit de déposer une plainte auprès de la Cnil
- ▶ transfert de données à caractère personnel envisagés à destination d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne.

### Cookies : quelles sont les règles ?

Un cookie est un **traceur** permettant d'**analyser le comportement des internautes**, comme leurs navigations, leurs habitudes de consommation, leurs déplacements, etc.

Si vous utilisez des cookies sur votre site internet, vous devez obligatoirement **informer les internautes de la finalité des cookies** et **obtenir leur consentement**.

La **Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil)** < <https://www.cnil.fr/fr/cookies-comment-mettre-mon-site-web-en-conformite> > liste les cookies concernés par cette obligation. Il s'agit notamment :

- ▶ des cookies liés aux **opérations de publicité** personnalisée ou non personnalisée
- ▶ des cookies liés à des **fonctionnalités de partage sur les réseaux sociaux**.

**En savoir plus sur les règles à respecter sur votre site internet** < <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23455> >

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Créer sa boutique en ligne : mode d'emploi

Mentions obligatoires d'une facture : tout savoir !

Entreprises, combien de temps devez-vous conserver vos documents ?

## En savoir plus sur les mentions obligatoires sur votre site internet

Quelles sont les mentions légales pour un site internet professionnel ? <  
<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/quelles-sont-les-mentions-legales-pour-un-site-internet-professionnel>> *sur le site de France Num*

Quelles sont les mentions obligatoires sur un site internet d'un professionnel ? <  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31228?lang=&quest0=1>> *sur le site [entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr)*

Faire du commerce en ligne (e-commerce) : règles à respecter <  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23455>> *sur le site [entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr)*

## Ce que dit la loi

Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie <  
[https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article\\_lc/LEGIARTI000044067469](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000044067469)>

Section 1 : Obligation générale d'information précontractuelle (Articles L131-1 à L131-4) <  
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000032227144/>> du code de la consommation

Thématiques : [Création de site internet](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

---

Partager la page   